

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2753

15 décembre 2010

SOMMAIRE

Adama	132122	Centre de l'Artisan S.A.	132141
Adapto SICAV	132129	Centurio Lux S.A.	132134
Artinvest S.A., SPF	132118	C.H.A.S. S.A.	132134
ASO Holding	132121	Cinquart S.A.H.	132128
Atom Lux Invest S.A.	132100	CITYLUX Spf S.A.	132141
Aula S.A.	132122	Cockspur Holding S.A.	132141
Avenir S.A.	132122	COF II (ST) (Lux) Sàrl	132142
Aventura Finance S.A.	132124	Colmar Schwoerer S.à r.l.	132142
Axxis Trust S.A.	132124	Compagnie All'Immo S.A.	132142
Axxis Trust S.A.	132124	CorpSol Partners Holding	132135
Baja International S.à r.l.	132124	Crown Packaging Lux II S.à r.l.	132126
Balkoon SA	132137	Euromaxlift International S.A.	132134
Bateman Luxembourg S.A.	132125	Eye 1 S.à r.l.	132122
Bateman Luxembourg S.A.	132125	Fondations Capital S.A.	132127
Baustahlarmierung B.S.V. S.A.	132125	Fortis International Finance Luxembourg S.à r.l.	132142
Blue Mountain Partners S.A.	132125	GS Lux Debt Holdings II S.à r.l.	132134
BOA Luxembourg Holding S.à r.l.	132125	Luxtel S.A.	132118
BOA Luxembourg Investment S.à r.l.	132126	MOOR PARK MB 6 Lüneburg S.à r.l.	132121
BOA Luxembourg Investment S.à r.l.	132100	Moor Park MB Holdings Luxembourg I S.à r.l.	132129
Boanarges S.A.	132126	Naturgas Kielen	132143
Boston S.A.	132126	Nitrade International Holding S.A.	132098
Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management SCA	132126	Transnational Fertilizers Company Hold- ing S.A.	132116
Byron Enterprises	132129	Vastelux S.A.	132136
C 5 S.A.	132133	Zackeg Hénger	132143
CD&R Osprey Holding S.à r.l.	132135		
CD&R Osprey Investment S.à r.l.	132135		
Centaur International Holdings S.A.	132141		

Nitrade International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 94.327.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of “Nitrade International Holding S.A.”, (the “Company”), a “société anonyme holding”, established and having its registered office in 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 94327), incorporated by a notarial deed on 4 July 2003, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 790 of 28 July 2003.

The Extraordinary General Meeting is presided over by Mrs Christel Hermant-Domange, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Sylviane Schroeder, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Transfer of the registered office from 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2) Decision to put the company into liquidation.

3) Appointment of the liquidator and definition of its powers.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed «ne varietur» by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire subscribed share capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to transfer of the registered office from 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the immediate dissolution of the Company “Nitrade International Holding S.A.”.

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to pronounce its liquidation as of today.

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as sole liquidator of the company:

The company “Capricorn Investment Capital Limited” with registered address A.C.T. -Offshore (Pty) Ltd Oliaji Trade Centre - 1st floor, Victoria, Mahé, Seychelles, (Registrar of International Business Companies, number 080932).

Fourth resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.

- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.

- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Nothing else being on the agenda, the Chairman closed the meeting.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de «Nitrade International Holding S.A.», (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 94327), constituée suivant acte notarié en date du 4 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 790 du 28 juillet 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christel Hermant-Domange, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylviane Schroeder, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2) Dissolution anticipée de la Société.

3) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de transférer le siège social du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide procéder à la dissolution immédiate de la Société «Nitrade International Holding S.A.».

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société: la société «Capricorn Investment Capital Limited», ayant son siège social A.C.T. - Offshore (Pty) Ltd Oliaji Trade Centre -1st floor, Victoria, Mahé, Seychelles, (Registrar of International Business Companies, numéro 080932).

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. HERMANT-DOMANGE, I. MARECHAL-GERLAXHE, S SCHROEDER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13520. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010150414/123.

(100172701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Atom Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATOM LUX INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010150757/11.

(100173640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

BOA Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 155.266.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of the month of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "BOA Luxembourg Investment S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg registre de commerce et des sociétés under number B 155.266 (the "Company"), incorporated on 20 August 2010 by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2.196 page 105.312 on 15 October 2010.

The meeting was presided by Maître Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Maître Elisabeth Adam, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Maître Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(A) The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list, as well as the proxies of the represented shareholders, initialed by the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered therewith.

(B) It results from the attendance list that all shareholders and all seventeen thousand five hundred (17,500) shares in issue were represented at the present meeting so that the meeting is validly constituted and may validly decide on all items of the agenda.

Agenda

(A) Re-composition of the share capital and share premium of the Company by

(i) creating six (6) different classes of shares, namely Class A Ordinary, Class B Ordinary, Class C Ordinary, Class D Ordinary, Class E Ordinary (together the “Ordinary Classes” and each share thereof, an “Ordinary Share”) and Class Preferred (and each share thereof a “Preferred Share”);

(ii) determining the rights attached to the Ordinary Shares and the Preferred Shares as set forth in the amended and restated articles of incorporation under Item (C) below;

(iii) reclassifying the seventeen thousand five hundred (17,500) existing shares into Ordinary Shares, pro rata per Ordinary Class, being three thousand five hundred (3,500) in each of Class A Ordinary, Class B Ordinary, Class C Ordinary, Class D Ordinary, Class E Ordinary (and with respect to each shareholder, pro rata to the holdings of each shareholder by dividing its holdings by five (5));

(B) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of one hundred sixty-seven thousand five hundred Euro (€ 167,500.-) so as to bring it from its current amount of seventeen thousand five hundred Euro (€ 17,500.-) to one hundred eighty-five thousand Euro (€ 185,000.-) by the issue of

13,500 Class A Ordinary Shares;

13,500 Class B Ordinary Shares;

13,500 Class C Ordinary Shares;

13,500 Class D Ordinary Shares;

13,500 Class E Ordinary Shares; and

100,000 Class Preferred Shares;

each of a nominal value of one Euro (€ 1.-), for a total subscription price of eight million four hundred and sixty-five thousand Euro (€ 8,465,000.-) for the new Ordinary Shares and a total subscription price of fifty-one million thirty-five thousand Euro (€ 51,035,000.-) for the new Preferred Shares; subscription to all one hundred sixty-seven thousand five hundred (167,500) new shares by BOA Luxembourg Holding S.à.r.l., an existing shareholder of the Company; payment of the subscription price in cash; allocation of the nominal value of the new Shares to the share capital and of the balance of an amount of fifty-nine million three hundred thirty-two thousand five hundred Euro (€ 59,332,500.-) to the freely distributable share premium; consequential amendment of the articles;

(C) Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions and to make such further amendments as set forth above.

After the foregoing was approved by the general meeting, the following resolution was passed by unanimous decision:

Sole resolution

The meeting resolved to re-compose the share capital of the Company as set forth below.

The meeting resolved to create six (6) different classes of shares, namely Class A Ordinary, Class B Ordinary, Class C Ordinary, Class D Ordinary, Class E Ordinary and Class Preferred and to determine the rights attached to the Ordinary Shares and the Preferred Shares as set forth in the amended and restated articles of incorporation below.

The meeting then resolved to reclassify the seventeen thousand five hundred (17,500) existing shares into Ordinary Shares, pro rata per Ordinary Class, being three thousand five hundred (3,500) shares in each of Class A Ordinary, Class B Ordinary, Class C Ordinary, Class D Ordinary, Class E Ordinary (and with respect to each shareholder, pro rata to the holdings of each shareholder by dividing its holdings by five (5)).

The meeting further resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred sixty-seven thousand five hundred Euro (€ 167,500.-) so as to bring it from its current amount of seventeen thousand five hundred Euro (€ 17,500.-) to one hundred eighty-five thousand five Euro (€ 185,000.-) by the issue of

13,500 Class A Ordinary Shares;

13,500 Class B Ordinary Shares;

13,500 Class C Ordinary Shares;

13,500 Class D Ordinary Shares;

13,500 Class E Ordinary Shares; and

100,000 Class Preferred Shares;

each with a nominal value of one Euro (€ 1.-), for a total subscription price of eight million four hundred sixty-five thousand Euro (€ 8,465,000.-) for the new Ordinary Shares and a total subscription price of fifty-one million thirty-five thousand Euro (€ 51,035,000.-) for the new Preferred Shares.

Thereupon BOA Luxembourg Holding S.à.r.l. subscribed to all the new shares so issued and paid the total aggregate subscription price of fifty-nine million five hundred thousand Euro (€ 59,500,000.-) in cash.

Evidence of the payment of the total aggregate subscription price was shown to the undersigned notary.

Further thereto the new shares were issued fully paid, the share capital of the Company increased to one hundred eighty-five thousand Euro (€ 185,000.-), and the meeting resolved to allocate an amount equal to the nominal value to the newly issued Shares to the share capital and the balance of an amount of fifty-nine million three hundred thirty-two thousand five hundred Euro (€ 59,332,500.-) to the freely distributable share premium.

The meeting noted that further to the above resolutions the share capital of the Company was held as follows:

Shareholder	class	number of shares held
BOA Luxembourg Holding S.à.r.l.	A Ordinary	16,990
BOA Luxembourg Holding S.à.r.l.	B Ordinary	16,990
BOA Luxembourg Holding S.à.r.l.	C Ordinary	16,990
BOA Luxembourg Holding S.à.r.l.	D Ordinary	16,990
BOA Luxembourg Holding S.à.r.l.	E Ordinary	16,990
BOA Luxembourg Holding S.à.r.l.	Preferred	100,000
AEA Europe Fund LP	A Ordinary	10
AEA Europe Fund LP	B Ordinary	10
AEA Europe Fund LP	C Ordinary	10
AEA Europe Fund LP	D Ordinary	10
AEA Europe Fund LP	E Ordinary	10

The meeting then resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions and to make such further amendments as set forth in such articles, as set forth below:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “BOA Luxembourg Investment S.à r.l.” (the “Company”) exists with one or more shareholders . The Company is governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities’ benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities

of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 5. Share capital. The issued Share capital of the Company is set at one hundred eighty-five thousand Euro (€ 185,000.-) represented by a total of one hundred eighty-five thousand (185,000) Shares, divided into

seventeen thousand (17,000) Class A Ordinary Shares,
seventeen thousand (17,000) Class B Ordinary Shares,
seventeen thousand (17,000) Class C Ordinary Shares,
seventeen thousand (17,000) Class D Ordinary Shares,
seventeen thousand (17,000) Class E Ordinary Shares and
one hundred thousand (100,000) Class Preferred Shares,
each of a nominal value of one Euro (€ 1.-).

Art. 6. Increase and Reduction of Share Capital.

6.1 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting, subject to and in accordance with the provisions of the Articles, including as to reductions of capital through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Class(s) of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es).

6.2 Each Ordinary Class gives the right to the holders thereof, pro rata to their holding in Class, in case of redemption of such Class, to the Available Amount (subject however to the Cancellation Value per Share as determined pursuant hereto) for the relevant period to which the Ordinary Class relates:

6.2.1 The period for Class A Ordinary Shares is the period starting on the date of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2010 Interim Accounts (the "Class A Period");

6.2.2 The period for Class B Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2011 Interim Accounts (the "Class B Period");

6.2.3 The period for Class C Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2012 Interim Accounts (the "Class C Period");

6.2.4 The period for Class D Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2013 Interim Accounts (the "Class D Period");

6.2.5 The period for Class E Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2014 Interim Accounts (the "Class E Period");

6.2.6 In the event an Ordinary Class has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such Ordinary Class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant Ordinary Class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another Class Period) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Ordinary Class, provided that if there is no Interim Account Date for such Ordinary Class, the Period of such Ordinary Class, will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class E Period and the Ordinary Classes not repurchased and not cancelled in their respective Period as per article shall come in the order of Class A to Class E (to the extent not previously repurchased and cancelled).

6.3 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of an Ordinary Class, such Ordinary Class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Ordinary Class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting) and the holders of Ordinary Shares of the repurchased and cancelled Ordinary Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Ordinary Class held by them and cancelled.

6.3.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Ordinary Class to be repurchased and cancelled.

6.3.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Ordinary Classes A, B, C, D, and E shall be the Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Ordinary Class for the relevant Period pursuant to article unless otherwise resolved by the General Meeting provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.3.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Ordinary Class, the Cancellation Value Per Share as so determined will become due and payable by the Company.

Art. 7. Shares General.

7.1 Each Share is entitled to such rights as set forth in the Articles.

7.2 Each Share carries one vote.

7.3 Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.4 Shares are freely transferable among Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfers of Shares to non-Shareholders is subject to the consent of Shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 8. Preferred Shares. Preferred Shares in issue in the Company shall entitle the holder thereof at the time of a distribution declared in the Company to an annual cumulative preferential distribution right equal to Preferred Rate (applied at the time of the declaration pro tempore) of the Preferred Adjusted Value of such Preferred Share of the Company for the relevant year (starting on the relevant date of issue) (the "Preferred Distribution Rights"). The Preferred Distribution Rights not declared and not paid shall accumulate (but shall for the avoidance of doubt not be due until due declaration has been made). The Preferred Distribution Right arises from day to day (subject to the above) and be calculated on the basis of a year of 365/366 days. In the event of a repurchase of Preferred Shares, each such Share is to be repurchased for an amount equal to any accumulated (and unpaid) Preferred Distribution Rights related thereto and its Preferred Subscription Price.

Art. 9. Management of the Company. The Company is managed by one or several Managers who need not (but may) be Shareholders. In the case of more than one Manager, the Managers constitute a board of managers.

The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. If there is a sole manager, any reference herein to Board of Managers shall be read as a reference to a sole Manager (as relevant).

Vis-à-vis third parties the Board of Managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles to the General Meeting or as may be provided herein.

The Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given (by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication) to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the Board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The Board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any two Manager or as may be resolved at the relevant Board meeting or a subsequent Board meeting.

The Company will be bound by the sole signature of the Manager in the case of a sole Manager, and in the case of a Board of Managers by the joint signature of any two Managers.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole Manager (if there is only one) or the Board of Managers or any two Managers (including by way of representation).

Art. 10. Managers Indemnification.

10.1 The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

10.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article Erreur ! Source du renvoi introuvable., every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim,

action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words “claim”, “action”, “suit” or “proceeding” shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words “liability” and “expenses” shall include without limitation attorneys’ fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

10.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer:

10.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

10.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

10.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

10.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

10.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by the Shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Each Shareholder may take part in collective decisions and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

Meetings shall be called by convening notice addressed to all Shareholders by courier or registered mail to their address appearing in the register of Shareholders or by email or facsimile at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders by courier or registered mail to their address appearing in the register of Shareholders or by email or facsimile at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital (whether at first or second call) provided however that decisions concerning the amendment of the Articles (and such decisions requiring the same majorities than an amendment of the Articles) are taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year’s end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions.

14.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued Share capital of the Company.

14.2 The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of the General Meeting in accordance with the provisions of the Articles and as set forth hereafter.

14.3 The Shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Manager, or as the case may be the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

14.4 Any share premium may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting in accordance with the provisions set forth hereafter. The General Meeting may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

14.5 Distributions declared may be paid in any currency selected by the Manager or as the case may be the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the Manager or as the case may be the Board of Managers unless otherwise decided by the General Meeting. The Manager or as the case may be the Board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distributions into the currency of their payment. A distribution declared but not paid on a Share during five years and not thereafter claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

14.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

14.6.1 the holders of Preferred Shares shall receive the Preferred Distribution Right for their Preferred Shares; then

14.6.2 an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Ordinary Share shall be distributed equally to all holders of Ordinary Shares pro rata to their Ordinary Shares regardless of class, then

14.6.3 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the Ordinary Class in which Period the relevant dividend was declared.

Art. 15. Dissolution.

15.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the board of managers then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

15.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid:

15.2.1 first to the holders of Preferred Shares, the Preferred Subscription Price of each Preferred Share held and an amount equal to any accumulated (and unpaid) Preferred Distribution Right pro rata to their shareholding in such Class;

15.2.2 then, an amount equal to (i) 0.25% of the nominal value of each Ordinary Share and (ii) the aggregate subscription price of all Ordinary Shares, equally to all holders of Ordinary Shares pro rata to their Ordinary Shares regardless of class and, then

15.2.3 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the Ordinary Class in which Period the dissolution occurred.

Art. 16. Definitions.

Adjustment Date	means the date that is twelve months after the Entitlement Date of the relevant Preferred Share and then each anniversary thereof
Articles	means the present articles of incorporation of the Company
Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Ordinary Class to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Ordinary Class to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles
Board of Manager	means the board of managers (conseil de gérance) of the Company (if there is more than one managers and otherwise the sole manager)
Cancellation Value Per Share	means the amount determined pursuant to article 6
Class A Interim 2010 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Ordinary Shares.
Class A Ordinary	means the ordinary class A of shares
Class B Interim 2011 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Ordinary Shares.
Class B Ordinary	means the ordinary class B of shares
Class C Interim 2012 Accounts	Means the Interim for the Accounts repurchase and cancellation of the Class C Ordinary Shares.

Class C Ordinary	means the ordinary class C of shares
Class D Interim 2013 Accounts	Means the Interim for the Accounts repurchase and cancellation of the Class D Ordinary Shares.
Class D Ordinary	means the ordinary class D of shares
Class E Interim 2014 Accounts	Means the Interim for the Accounts repurchase and cancellation of the Class E Ordinary Shares.
Class E Ordinary	means the ordinary class E of shares
Class Period	Means the Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period and Class E Period.
Class Preferred	means the class of preferred shares of the Company
Entitlement Date	means the date of issue of the relevant Preferred Share
General Meeting	means the general meeting of Shareholders of the Company (or as the case may be to the extent permitted by law, written resolution of the Shareholders)
Interim Account Date	16.1 Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Ordinary Class, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period (it being understood that if no Interim Accounts are prepared, the relevant Interim Accounts Date shall be deemed to be the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant Period).
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Manager	means a manager (gérant) of the Company
Ordinary Class	means any of Class A Ordinary, Class B Ordinary, Class C Ordinary, Class D Ordinary and Class E Ordinary (in issue) (and "Ordinary Classes" means all such Classes)
Ordinary Shares	means the shares of the Ordinary Classes (or any thereof)
Preferred Adjusted Value	means for each Preferred Share, its Preferred Subscription Price increased on each Adjustment Date of Preferred Share by the amount of the cumulative distribution rights of such Preferred Share in respect of the previous years which accumulated but have not been declared and/or paid
Preferred Rate	means 8% per annum
Preferred Shares or Class Preferred Shares	means the Shares of the Preferred Class Class
Preferred Subscription Price	means the subscription price of the relevant Preferred Shares at the time of subscription (increased as the case may be by the relevant pro rata portion of any contribution to reserves and relating to Preferred Shares)
Shareholder	means a holder of Shares of the Company
Shares	means all the shares in issue on the Company regardless of Class
Total Cancellation Amount	means the amount determined pursuant to article 6

Art. 17. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. Applicable law. For anything not dealt with in the Article, the shareholders refer to the relevant legislation. There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at seven thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «BOA Luxembourg Investment S.à r.l.», une société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 155.266 (la «Société»), établie le 20 août 2010 par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, précité, publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations numéro 2.196 page 105.312 le 15 octobre 2010.

L'assemblée est présidée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé en tant que secrétaire Maître Elisabeth Adam, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu en tant que scrutateur Maître Thierry Kauffman, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

(A) Les associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent est indiqué sur la liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations des associés représentés paraphées par le bureau et le notaire soussigné, seront annexées au présent acte pour être soumise ensemble avec elles à l'enregistrement.

(B) Il résulte de la liste de présence que tous les associés et l'intégralité des dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales émises étaient représentées à la présente assemblée afin que cette dernière soit valablement constituée et qu'elle puisse valablement prendre des décisions sur tous les points figurants à l'ordre du jour.

Ordre du jour

(A) Restructuration du capital social émis et de la prime d'émission de la manière suivante:

(i) création de six (6) différentes classes de parts sociales, la Classe A Ordinaire, la Classe B Ordinaire, la Classe C Ordinaire, la Classe D Ordinaire, la Classe E Ordinaire (ensemble avec les «Classes Ordinaires» et chacune des parts sociales y afférentes représentant une «Part Sociale Ordinaire»);

(ii) détermination des droits attachés aux Parts Sociales Ordinaires et aux Parts Sociales Préférentielles tel que défini aux articles modifiés et soumis à la refonte auxquels il est fait référence au point (C) ci-dessous;

(iii) reclassification des dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales existantes en Parts Sociales Ordinaires, au pro rata pour chaque Classe Ordinaire, c'est-à-dire trois mille cinq cents (3.500) parts sociales dans chacune des Classe A Ordinaire, Classe B Ordinaire, Classe C Ordinaire, Classe D Ordinaire, Classe E Ordinaire (et en ce qui concerne chacun des associés, au pro rata par rapport au holding de chacun des associés en divisant leur holding par cinq (5));

(B) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cent soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 167.500,-), de sorte à porter son montant actuel de dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500,-) à cent quatre-vingt cinq mille euros (EUR 185.000,-) en émettant

13.500 Parts Sociales de Classe A;

13.500 Parts Sociales de Classe B;

13.500 Parts Sociales de Classe C;

13.500 Parts Sociales de Classe D;

13.500 Parts Sociales de Classe E; et

100.000 Parts Sociales de Classe Préférentielle;

ayant chacune une valeur nominative d'un euro (EUR 1,-), pour un prix total de souscription s'élevant à huit millions quatre cent soixante-cinq mille euros (EUR 8.465.000,-) pour les nouvelles Parts Sociales Ordinaires et pour un prix total de souscription s'élevant à cinquante et un millions trente-cinq mille euros (EUR 51.035.000,-) pour les nouvelles Parts Sociales Préférentielles; souscription à l'intégralité des cent soixante-sept mille cinq cents (167.500) nouvelles parts sociales par BOA Luxembourg Holding S.à r.l., un associé actuel de la Société; paiement du prix de souscription en espèces; allocation de la valeur nominative des nouvelles Parts Sociales au capital social et d'un montant de cinquante-neuf millions trois cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 59.332.500,-) à la prime d'émission librement distribuable; par conséquent, modification des statuts;

(C) Modification et refonte des statuts coordonnés de la Société de manière à tenir compte des résolutions susmentionnées et également de procéder aux modifications susmentionnées.

Une fois que ce qui précède a été approuvé par l'assemblée générale, la résolution suivante a été prise à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée a décidé de restructurer le capital social et la prime d'émission de la Société tel que défini ci-après.

L'assemblée a résolu de créer six (6) différentes classes de parts sociales, une Classe A Ordinaire, une Classe B Ordinaire, une Classe C Ordinaire, une Classe D Ordinaire, une Classe E Ordinaire et une Classe Préférentielle, afin de déterminer les droits attachés aux Parts Sociales Ordinaires et aux Parts Sociales Préférentielles tel que défini ci-dessous dans les statuts coordonnés modifiés et soumis à la refonte.

L'assemblée a ensuite décidé de reclassifier les dix-sept mille cinq cents (17.500) Parts Sociales existantes en Parts Sociales Ordinaires, au pro rata pour chacune Classe Ordinaire, c'est-à-dire trois mille cinq cents (3.500) parts sociales

dans chacune des Classe A Ordinaire, Classe B Ordinaire, Classe C Ordinaire, Classe D Ordinaire, Classe E Ordinaire (et en ce qui concerne chacun des associés, au pro rata par rapport aux holdings de chacun des associés en divisant leur holding par cinq (5)).

L'assemblée a, par ailleurs, décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 167.500,-), de sorte à porter son montant actuel de dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500,-) à cent quatre-vingt cinq mille euros (EUR 185.000,-) en émettant

- 13.500 Parts Sociales Ordinaires de Classe A;
- 13.500 Parts Sociales Ordinaires de Classe B;
- 13.500 Parts Sociales Ordinaires de Classe C;
- 13.500 Parts Sociales Ordinaires de Classe D;
- 13.500 Parts Sociales Ordinaires de Classe E; et
- 100.000 Parts Sociales de Classe Préférentielle;

ayant chacune une valeur nominative d'un euro (EUR 1,-), pour un prix total de souscription de huit millions quatre cent soixante-cinq mille euros (EUR 8.465.000,-) pour les nouvelles Parts Sociales Ordinaires et un prix total de souscription de cinquante et un millions trente-cinq mille euros (EUR 51.035.000,-) pour les nouvelles Parts Sociales Préférentielles.

Sur ce, BOA Luxembourg Holding S.à.r.l. a souscrit à l'intégralité des nouvelles parts sociales émises et a payé le solde du prix total de souscription de cinquante-neuf millions cinq cent mille euros (EUR 59.500.000,-) en numéraire.

Des preuves témoignant du paiement du solde du prix total souscription ont été montrées au notaire soussigné.

A la suite de ceci, les nouvelles parts sociales ont été émises, entièrement payées, le capital social de la Société a été augmenté à cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 185.000,-), et l'assemblée a résolu d'allouer un montant équivalent à la valeur nominative aux nouvelles Parts Sociales émises au capital social et le montant de cinquante-neuf millions trois cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 59.332.500,-) à la prime d'émission librement distribuable. L'assemblée a relevé qu'à la suite des résolutions susmentionnées, le capital social de la Société avait la teneur suivante:

Associé	Classe	Nombre de parts sociales détenues
BOA Luxembourg Holding S.à.r.l.	Ordinaire A	16.990
BOA Luxembourg Holding S.à.r.l.	Ordinaire B	16.990
BOA Luxembourg Holding S.à.r.l.	Ordinaire C	16.990
BOA Luxembourg Holding S.à.r.l.	Ordinaire D	16.990
BOA Luxembourg Holding S.à.r.l.	Ordinaire E	16.990
BOA Luxembourg Holding S.à.r.l.	Préférentielle	100.000
AEA Europe Fund LP	Ordinaire A	10
AEA Europe Fund LP	Ordinaire B	10
AEA Europe Fund LP	Ordinaire C	10
AEA Europe Fund LP	Ordinaire D	10
AEA Europe Fund LP	Ordinaire E	10

L'assemblée a ensuite décidé de modifier et de soumettre à la refonte les statuts coordonnés de la Société de manière à tenir compte des résolutions susmentionnées et de procéder aux modifications supplémentaires conformément aux statuts définis ci-après:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe avec ou plusieurs associés une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «BOA Luxembourg Investment S.à r.l.» (la «Société»). La Société est régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision d'une Assemblée Générale délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil de Gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à cent quatre-vingt-cinq mille Euros (€185.000,-) représenté par un total de cent quatrevingt-cinq mille (185.000) Parts Sociales divisées en

dix-sept mille (17.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe A,
dix-sept mille (17.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe B,
dix-sept mille (17.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe C,
dix-sept mille (17.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe D,
dix-sept mille (17.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe E et
cent mille (100.000) Parts Sociales Préférentielles,
ayant chacune une valeur nominative d'un euro (EUR 1,-).

Art. 6. Augmentation et Réduction du Capital Social.

6.1 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale, sous réserve de, et conformément aux dispositions des Statuts, y compris celles relatives aux réductions de capital par l'annulation de Parts Sociales, y compris l'annulation d'une ou plusieurs Classe(s) entière(s) de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette(ces) Classe(s).

6.2 Chaque Classe Ordinaire donne droit à ses détenteurs, au prorata de leur participation dans cette Classe, dans le cas du rachat de cette Classe, au Montant Disponible (sous réserve toutefois de la Valeur d'Annulation par Part Sociale telle que déterminée dans les présents Statuts) pour la période concernée à laquelle la Classe Ordinaire se réfère;

6.2.1 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Classe A est la période commençant le jour de la constitution et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe A 2010 (la «Période de Classe A»);

6.2.2 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Classe B est la période commençant après la Période de Classe A et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe B 2011 (la «Période de Classe B»);

6.2.3 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Classe C est la période commençant après la Période de Classe B et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe C 2012 (la «Période de Classe C»);

6.2.4 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Classe D est la période commençant après la Période de Classe C et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe D 2013 (la «Période de Classe D»);

6.2.5 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Classe E est la période commençant après la Période de Classe D et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe E 2014 (la «Période de Classe E»);

6.2.6 Dans le cas où une Classe Ordinaire n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Classe concernée, les détenteurs de cette Classe Ordinaire pourront recevoir, en cas de rachat et d'annulation de la Classe Ordinaire concernée, le Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui commence le jour suivant la dernière Période de Classe (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période qui précède une autre Période de Classe) et se termine à la Date des Comptes Intérimaires des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette Classe Ordinaire, étant entendu que s'il n'y a pas de Date des Comptes Intérimaires pour cette Classe Ordinaire, la Période de cette Classe Ordinaire se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la première année comptable après le date de commencement de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commence le jour suivant la Période de Classe E et les Classes Ordinaires qui ne sont pas rachetées et annulées dans leur Période respective en vertu des articles 6.2.1 à 6.2.5 viendront dans l'ordre de la Classe A à la Classe E (dans la mesure où elles n'ont pas été préalablement rachetées et annulées).

6.3 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe Ordinaire, cette Classe Ordinaire donnera droit à ses détenteurs, au prorata de leur participation dans cette Classe Ordinaire, au Montant Disponible (dans la limite toutefois du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale) et les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de la Classe Ordinaire rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalant à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe Ordinaire concernée qu'ils détiennent et qui est annulée.

6.3.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe Ordinaire devant être rachetée et annulée.

6.3.2 Le Montant Total d'Annulation est un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes Ordinaires A, B, C, D et E correspond au Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe Ordinaire concernée pour la Période concernée en vertu de l'article 6.2, sauf si l'Assemblée Générale en a décidé autrement, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

6.3.3 Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe Ordinaire concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociales ainsi déterminée deviendra exigible et payable par la Société.

Art. 7. Parts Sociales - Généralités.

7.1 Chaque Part Sociale a les droits tels que prévus dans les Statuts.

7.2 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

7.3 Les Parts Sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui n'admet qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les codétenteurs de Parts Sociales devront désigner une seule personne pour les représenter à l'égard de la Société.

7.4 Les parts sociales sont librement transférables entre Associés.

Sauf dispositions contraires de la loi, les Parts Sociales ne peuvent être cédées à des non Associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 8. Parts Sociales Préférentielles. Chaque Part Sociale Préférentielle émise dans la Société donne droit à son détenteur, au moment de la déclaration d'un dividende dans la Société, à un droit de distribution cumulatif préférentiel égal au Taux Préférentiel (appliqué au moment de la déclaration pro tempore) de la Valeur Ajustée Préférentielle de cette Part Sociale Préférentielle de la Société pour l'année concernée (en commençant le jour de l'émission concernée) (les «Droits de Distribution Préférentiels»). Les Droits de Distribution Préférentiels non déclarés et non payés s'accumuleront (mais, afin d'éviter tout doute, ils ne seront pas dus tant qu'une déclaration n'a pas été faite). Le Droit de Distribution Préférentiel s'accumule de jour en jour (sous réserve de ce qui précède) et est calculé sur la base d'une année de 365/366 jours. Dans le cas d'un rachat de Parts Sociales Préférentielles, chacune de ces Parts Sociales sera rachetée pour un montant égal à tout Droit de Distribution Préférentiel accumulé (mais non payé) y relatif et à son Prix de Souscription Préférentiel.

Art. 9. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs Gérants, qui ne doivent pas (mais peuvent) être des Associés. En cas de pluralité de Gérants, les Gérants constituent un conseil de gérance.

Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil de Gérance. En cas de gérant unique, toutes les références au Conseil de Gérance devront être lues comme des références au Gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné (par câble, télégramme, télex, email ou télécopie, ou tout autre moyen de communication similaire) aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de deux Gérants ou tel que décidé à la réunion du Conseil concernée ou une réunion du Conseil subséquente.

La Société sera engagée par la signature du Gérant unique en cas d'un seul Gérant, et dans le cas d'un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux Gérants.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant unique (s'il n'y a qu'un seul Gérant) ou le cas échéant par le Conseil de Gérance ou deux des Gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 10. Indemnisation des gérants.

10.1 Les Gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

10.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 10.3, toute personne qui est, ou qui a été Gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de Gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

10.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout Gérant, dirigeant ou responsable représentant:

10.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

10.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

10.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

10.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un Gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être Gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le per-

sonnel de la Société, y compris les Gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

10.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 11. Assemblées des associés. Les décisions des Associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des Associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des Associés de la Société. Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives et agir valablement à toute assemblée des Associés par une procuration spéciale.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée à tous les Associés par courrier ou par lettre recommandée à leur adresse contenue dans le registre des Associés tenu par la Société ou par email ou télécopie au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux Associés par courrier ou lettre recommandée à leurs adresses inscrites dans le registre des Associés ou par email ou télécopie au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social (que ce soit une première ou une deuxième convocation), étant entendu toutefois que des décisions concernant des modifications des Statuts (et de telles décisions requérant les mêmes majorités que pour une modification statutaire) seront prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis.

Art. 12. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Distributions.

14.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

14.2 Le solde peut être distribué aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des Statuts et tel que prévu ci-après.

14.3 Les Associés peuvent décider de déclarer et de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi, conformément aux dispositions prévues ci-après.

14.4 Toute prime d'émission peut être distribuée aux Associés par décision prise en Assemblée Générale conformément aux dispositions prévues ci-après. L'Assemblée Générale peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

14.5 Les dividendes peuvent être payés en toute devise sélectionnée par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance et peuvent être payés aux lieux et dates que le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut déterminer, sauf si l'Assemblée Générale en décide autrement. Le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider souverainement du taux de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant cinq ans qui n'est pas réclamé par le détenteur de cette Part Sociale sera considéré être renoncé par le détenteur de cette Part Sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera perçu sur les dividendes déclarés mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

14.6 Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes seront alloués et payés comme suit:

14.6.1 les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles recevront le Droit de Distribution Préférentiel pour leurs Parts Sociales Préférentielles; ensuite

14.6.2 un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque Part Sociale Ordinaire sera distribué équitablement à tous les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires au prorata de leurs Parts Sociales Ordinaires, sans tenir compte de la classe, ensuite

14.6.3 le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires au cours de la Période pendant laquelle le dividende concerné a été déclaré.

Art. 15. Dissolution.

15.1 En cas de dissolution de la Société, pour quelque raison ou à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par les liquidateurs ou par le Conseil de Gérance alors en fonction qui auront les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivant de la Loi de 1915.

15.2 Une fois toutes les dettes, charges et frais de liquidations réglés, tout solde sera payé comme suit:

15.2.1 en premier lieu, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles, le Prix de Souscription Préférentiel de chaque Part Sociale Préférentielle détenue et un montant égal à tout Droit de Distribution Préférentiel accumulé (mais non payé) au prorata des parts sociales détenues dans cette Classe;

15.2.2 ensuite, un montant égal à (i) 0,25% de la valeur nominale de chaque Part Sociale Ordinaire et (ii) au prix de souscription total de toutes les Parts Sociales Ordinaires, sera payé équitablement à tous les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires au prorata de leurs Parts Sociales Ordinaires, sans tenir compte de la classe, ensuite

15.2.3 le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires au cours de la Période pendant laquelle le dividende concerné a été déclaré.

Art. 16. Définitions.

Date d'Ajustement	Signifie la date correspondant à douze mois après la Date d'Attribution de la Part Sociale Préférentielle concernée et ensuite, chaque anniversaire de cette date
Statuts	Signifie les présents statuts de la Société
Montant Disponible	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmentés par (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable, et (ii) s'il y a lieu, par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relative aux Classes Ordinaires à être annulées mais réduites par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme à être placée en réserve(s) conformément aux exigences légales ou aux Statuts, à chaque fois tel qu'établi dans les Comptes Intermédiaires pertinents (sans, pour éviter le moindre doute, un quelconque double comptage), de façon à ce que: $MD = (BN + P + RC) - (P + RL)$ Où: MD = Montant Disponible BN = Le bénéfice net (y compris les bénéfices reportés) P = toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative aux Classes Ordinaires à être annulé P = pertes (y compris les pertes reportées) RL = toute somme à être placée en réserve(s) en vertu des exigences posées par la loi ou les Statuts.
Conseil de Gérance	Signifie le conseil de gérance de la Société (s'il y a plus d'un gérant, sinon cela signifie le gérant unique)
Valeur d'Annulation par Part Sociale	Signifie le montant déterminé en vertu de l'article 6
Comptes Intérimaires de Classe A 2010	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Classe A.
Classe A Ordinaire	Signifie la classe ordinaire A de parts sociales
Comptes Intérimaires de Classe B 2011	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Classe B.
Classe B Ordinaire	Signifie la classe ordinaire B de parts sociales
Comptes Intérimaires de Classe C 2012	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Classe C.
Classe C Ordinaire	Signifie la classe ordinaire C de parts sociales
Comptes Intérimaires de Classe D 2013	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Classe D.

Classe D Ordinaire	Signifie la classe ordinaire D de parts sociales
Classe E Ordinaire	Signifie la classe ordinaire E de parts sociales
Comptes Intérimaires de Classe E 2014	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Classe E.
Période de Classe	Signifie la Période de Classe A, la Période de Classe B, la Période de Classe C, la Période de Classe D et la Période de Classe E.
Classe Préférentielle	Signifie la classe de parts sociales préférentielles de la Société
Date d'Attribution	Signifie la date d'émission de la Part Sociale Préférentielle concernée
Assemblée Générale	Signifie l'assemblée générale des Associés de la Société (ou le cas échéant, dans la mesure permise par la loi, une résolution écrite des Associés)
Date des Comptes Intérimaires	Signifie une date ultérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe Ordinaire concernée, étant entendu que cette date ne peut être ultérieure au dernier jour du troisième mois après la première année sociale suivant le premier jour de la période concernée (étant entendu que si aucun Compte Intérimaire n'est préparé, la Date des Comptes Intérimaires concernée sera censée être le dernier jour du troisième mois suivant la première année sociale suivant le premier jour de la Période concernée).
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée
Gérant	Signifie un gérant de la Société
Classe Ordinaire	Signifie la Classe Ordinaire A, la Classe Ordinaire B, la Classe Ordinaire C, la Classe Ordinaire D et la Classe Ordinaire E (émise) (et «Classes Ordinaires» signifie toutes ces Classes)
Parts Sociales Ordinaires	Signifie les parts sociales des Classes Ordinaires (ou l'une d'entre elles)
Valeur Ajustée Préférentielle	Signifie pour chaque Part Sociale Préférentielle, son Prix de Souscription Préférentiel, augmenté à chaque Date d'Attribution de la Part Sociale Préférentielle, par le montant des droits de distribution cumulatifs de cette Part Sociale Préférentielle en relation avec les années précédentes qui se sont accumulés mais qui n'ont pas été déclarés et/ou payés.
Taux Préférentiel	Signifie 8% par an
Parts Sociales Préférentielles ou Classe de Parts Sociales Préférentielles	Signifie les Parts Sociales de la Classe Préférentielle
Prix de Souscription Préférentiel	Signifie le prix de souscription des Parts Sociales Préférentielles concernées au moment de la souscription (augmenté, le cas échéant, par le montant proportionnel concerné de toute affectation à des réserves et relatif aux Parts Sociales Préférentielles)
Associé	Signifie un détenteur de Parts Sociales de la Société
Parts Sociales	Signifie toutes les parts sociales émises dans la Société, sans tenir compte de la Classe
Montant Total d'Annulation	Signifie le montant déterminé en vertu de l'article 6.

Art. 17. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimées à sept mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, cet acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes parties comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre la version française et la version anglaise.

Fait à Luxembourg à la même date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les parties comparantes ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

132116

Signé: T. HOSS, E. ADAM, T. KAUFFMAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13265. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010150778/883.

(100174132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Transnational Fertilizers Company Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 94.341.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Transnational Fertilizers Company Holding S.A.", (the "Company"), a "société anonyme holding", established and having its registered office in 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 94341), incorporated by a notarial deed on 4 July 2003, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 799 of 30 July 2003.

The Extraordinary General Meeting is presided over by Mrs Christel Hermant-Domange, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Sylviane Schroeder, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Transfer of the registered office from 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2) Decision to put the company into liquidation.

3) Appointment of the liquidator and definition of its powers.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed «ne varietur» by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire subscribed share capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to transfer of the registered office from 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the immediate dissolution of the Company "Transnational Fertilizers Company Holding S.A.".

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to pronounce its liquidation as of today.

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as sole liquidator of the company:

The company "Capricorn Investment Capital Limited" with registered address A.C.T. -Offshore (Pty) Ltd Oliaji Trade Centre - 1st floor, Victoria, Mahé, Seychelles, (Registrar of International Business Companies, number 080932).

Fourth resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.

- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.

- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Nothing else being on the agenda, the Chairman closed the meeting.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de «Transnational Fertilizers Company Holding S.A.», (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 94341), constituée suivant acte notarié en date du 4 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 799 du 30 juillet 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christel Hermant-Domange, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylviane Schroeder, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2) Dissolution anticipée de la Société.

3) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de transférer le siège social du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide procéder à la dissolution immédiate de la Société «Transnational Fertilizers Company Holding S.A.».

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société:

la société «Capricorn Investment Capital Limited», ayant son siège social A.C.T. - Offshore (Pty) Ltd Oliaji Trade Centre -1st floor, Victoria, Mahé, Seychelles, (Registrar of International Business Companies, numéro 080932).

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présidente lève la séance.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. HERMANT-DOMANGE, I. MARECHAL-GERLAXHE, S. SCHROEDER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13525. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010150529/124.

(100172802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Artinvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.768.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Albert PIROTTE

Administrateur unique

Référence de publication: 2010150752/11.

(100174039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Luxtel S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.326.

L'an deux mil dix, le quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société de droit panaméen RISHWORTH CORP., ayant son siège social à Panama, Mossfon Building, 2^e étage, East 54th Street, Panama, République du Panama, ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 23 septembre 2010.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, ès qualités en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle représente l'intégralité du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois "LUXTEL S.A." (la Société), ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg constituée en vertu de l'acte du notaire Maître Francis Kessler, en date du le 21 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 331 le 14 avril 2005, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 8 avril 2008 par-devant le notaire Christine

DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 1156 le 10 mai 2008.

L'Assemblée adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux Statuts et à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»):

Ordre du jour:

1. Modification du nombre d'administrateurs composant le conseil d'administration et modification subséquente des articles 9, 11 et 15 des Statuts de la Société.
2. Démission des administrateurs et décharge à leur donner, Nomination d'un Administrateur Unique.
3. Démission du commissaire aux comptes et décharge à lui donner, confirmation de la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
4. Divers.

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter la possibilité de réduire de 3 à 1 le nombre d'administrateurs de la société et de modifier en conséquence les articles 9, 11 et 15 des Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 9. Conseil d'Administration / Administrateur Unique.** La société est administrée soit par un Administrateur Unique, soit par un Conseil d'administration composé de trois membre au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Toute référence dans les présents statuts au «Conseil d'administration» sera applicable à l'Administrateur Unique au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.»

« **Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés par l'Administrateur Unique ou le Président ou par l'Administrateur-Délégué ou par deux administrateurs. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.»

«**Art 15. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée soit par la signature individuelle de l'Administrateur Unique, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'Administrateur-Délégué, ou par la signature individuelle d'un administrateur ou d'un mandataire de la Société dûment autorisé à cette fin, ou par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le Conseil d'Administration ou son représentant, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de:

- Monsieur Roberto DE LUCA, né le 13 avril 1973 à Luxembourg, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue de la Faïencerie de sa fonction de président du conseil d'administration et d'administrateur,
- Madame Valérie WESQUY, née le 6 mars 1968 à Mont Saint Martin, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue de la Faïencerie, de sa fonctionne d'administrateur.

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et, par vote spécial, leur a donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de désigner l'administrateur actuel suivant entant qu'Administrateur Unique:

La société à responsabilité limitée SIGMA FIN INTERNATIONAL SARL, domiciliée à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg B 143.018.

Le mandat de l'Administrateur Unique expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Global Trust Advisors S.A. de sa fonction de commissaire. Décharge pleine et entière lui est accordée de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de confirmer dans sa fonction de commissaire aux comptes, SER.COM S.à.r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social 3, rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg, inscrite au R.C.S. sous le numéro B 117.942.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, en raison du présent acte, sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten, on the fourth of November.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company RISHWORTH CORP., a company incorporated under the laws of Panama, with registered office in the Panama, at the Mossfon Building, 2nd floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama, here represented by Mme Isabel DIAS, private employee, professionally established in Luxembourg, by virtue of the proxy given under private seal in Luxembourg on September 23rd, 2010.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in his capacity under which it acts, has requested the notary to state that it represents the entire share capital of the Luxembourgish company “LUXTEL S.A.” (The Company) having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated under the act of the notary Maître Francis Kessler, dated on December 21st, 2004 and published in the C Series and Societies Associations under the number 331 on April 14th 2005, whose statutes were amended on April 8th, 2008 before the notary DOERNER Christine, notary residing in Bettembourg and published in the C Series and Societies Associations under the number 1156 on May 10th, 2008.

The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The agenda of the Meeting is the following:

1. Modification of the number of members of the Board of directors, and subsequent amendment of the articles 9, 11 and 15 of the Articles of Incorporation.
2. Discharge to the directors and nomination of a sole director.
3. Discharge to the auditor and confirmation of the nomination of the actual auditor.
4. Miscellaneous.

Thereupon, the appearing parties, represented as stated here above, requested the notary to record that:

First resolution

The Meeting resolves to add the possibility to reduce the number of members of the Board of directors from 3 to 1 and to subsequently amend articles 9, 11 and 15 of the Articles of Incorporation which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 9. Board of Directors / Single Director.** First paragraph: The Company will be administrated or by a Single Director or by a Board of Directors composed of at least three members who not need to be shareholders. Any reference in the present Articles of Incorporation to the “Board of Directors” will be applicable to the Sole Director in case that the Company is ruled by a Single Director.”

“ **Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors / Decisions of the Sole Director.** The minutes of any meeting of the board of directors will be signed or by the Single Director, or by the chairman or by the managing-director or nay two directors. Any proxies will remain attached thereto.”

“**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties or by the individual signature of the Single Director, or by the joint signature of two directors, one of those being the managing director, or by the individual signature of a director or a mandatory of the Company duly authorized, or by the single signature of any person to whom such special power of attorney has been delegated by the board of directors, but only within the limits of such power.”

Second resolution

The Meeting resolves to accept the resignation of the following directors:

- Mr. Roberto DE LUCA, born on April 13th 1973 in Luxembourg, private employee with professional address at 40, avenue de la Faïencerie form his function of president and director of the Company,
- Mrs. Valérie WESQUY, born on March 6th 1968 in Mont Saint Martin, private employee with professional address at 40, avenue de la Faïencerie, form her function of director of the Company.

The Meeting gives discharge to the members of the board of directors for the exercise of their function up to this day.

The Meeting resolves to appoint the actual following director at the function of Sole director:

The Company SIGMA FIN INTERNATIONAL SARL, with its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under the number B 143.018.

Its mandate will during for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2015.

Third resolution

The Meeting resolves to accept the resignation of Global Trust Advisors S.A. from its charge of auditor of the Company. The Meeting gives discharge for its mandate.

The Meeting resolves to confirm the appointment of the Company SER.COM S.à.r.l., limited liability Company with register office at 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg, registered with the R.C.S. under number B 117.942, as auditor.

Its mandate will during for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2015.

Estimation of charges

The expenses, charges, and remunerations in ever forms, that hang over the Company in the reason of the present Act are estimated around one thousand two hundred euros (1,200.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above-named persons, this deed is worded in French followed by a English translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the French and English texts, the French version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49262. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150967/151.

(100173697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

ASO Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8086 Bertrange, 34, Cité Am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 129.547.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010150753/10.

(100174191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

MOOR PARK MB 6 Lüneburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.365.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 octobre 2010

1. Les mandats des gérants:

- Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

- Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

- Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin, 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

sont renouvelés pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 30 septembre 2010.

2. Le mandat du réviseur d'entreprise de la Société, PricewaterhouseCoopers AG.S établi au 13, New-York-Ring, D-22237 Hambourg, est révoqué avec effet rétroactif au 27 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2010151011/21.

(100174268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Aula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 99.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2010150758/10.

(100174246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Avenire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 105.510.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150762/10.

(100174323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Eye 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.915.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.137.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 28 octobre 2010, les associés ont décidé d'accepter la démission de Cyrille Chevrillon, avec adresse 21-25, rue Balzac, 75008 Paris, France, de son mandat de gérant catégorie A avec effet au 27 novembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150831/13.

(100173514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Adama, Société Anonyme.

Siège social: L-8094 Bertrange, 20, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 94.521.

L'an deux mille dix, le cinq octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ADAMA" établie et ayant son siège social à L-8094 Bertrange, 20 rue de Strassen, constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 835 du 13 août 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 94521.

La séance est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de Monsieur Luc SCHMITT, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de QUARANTE-SIX (€ 46,-), représentant l'intégralité du capital social de QUARANT-SIX MILLE EUROS (€ 46.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement

constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Approbation et ratification du projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 1812 du 4 septembre 2010, contenant absorption par la société de droit français "H.A.M.B."

2.- Transfert par la société de tous ses avoirs et engagements à la société de droit français "H.A.M.B."

3.- Décharge à accorder aux organes de la société.

4.- Dispositions à prendre quant à la dissolution de la société absorbée.

- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions et plus particulières des articles 278, 261 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales ont été respectées, à savoir:

a) Publication en date du 4 septembre 2010 du projet de fusion établi sous seing privé en date du 16 juin 2010, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

b) Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège des sociétés un mois au moins avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation établie par le conseil d'administration de la société anonyme "ADAMA", certifiant le dépôt de ces documents pendant le délai légal au siège social de la société restera annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver sans réserve la fusion entre les sociétés "ADAMA", société absorbée d'une part et "H.A.M.B.", société absorbante, d'autre part et de la ratifier intégralement, conformément au projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 1812 du 4 septembre 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que du point de vue comptable et fiscal, le transfert de tous les actifs et passifs, sans exception ni réserve de la société absorbée "ADAMA", à la société absorbante "H.A.M.B.", précitées, a pris effet au 1^{er} janvier 2010.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée déclare en outre que le patrimoine de la société absorbée "ADAMA" ne comprend pas de biens immobiliers.

L'assemblée décide que la société "ADAMA" est dissoute sans liquidation, tous les actifs et passifs de la société absorbée étant transmis à titre universel à la société absorbante.

Cinquième résolution

Conformément à l'article 266 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915, l'assemblée décide à l'unanimité d'acter cette fusion sans qu'un rapport n'ait été établi par expert indépendant.

Sixième résolution

Constatant que lors d'une assemblée générale extraordinaire dont le procès-verbal précède, les actionnaires de la société absorbante ont également approuvé le projet de fusion et que la fusion est par conséquent définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société absorbée.

Constatation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, atteste par les présentes l'existence et la légalité du projet de fusion et de tous les autres actes et exigences formelles imposées à la société en relation avec la fusion projetée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: L.Schmitt, J.Schmit, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11888. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010151588/80.

(100174443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Aventura Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 82.345.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010150763/11.

(100173601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Axxis Trust S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.609.

A l'attention des actionnaires de la société

Je vous prie d'accepter par la présente ma démission en tant qu'administrateur unique de la société AXXIS TRUST S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

François Georges.

Référence de publication: 2010150764/11.

(100173716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Axxis Trust S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.609.

A l'attention des actionnaires de la société

Je vous prie d'accepter par la présente ma démission en tant que Commissaire aux comptes de la société AXXIS TRUST SA. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Dr. Peter Hamacher.

Référence de publication: 2010150765/11.

(100173716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Baja International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.948.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59690 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010150767/10.

(100174226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Bateman Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 86.189.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010150771/10.

(100173882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Bateman Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 86.189.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010150772/10.

(100173883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Baustahlarmierung B.S.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 19, rue Enz.
R.C.S. Luxembourg B 69.471.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG

CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2010150773/14.

(100173992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Blue Mountain Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 136.103.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting S.A.

Référence de publication: 2010150776/10.

(100173647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

BOA Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 155.217.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150777/10.

(100173493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

BOA Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 155.266.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 16 novembre 2010.
Référence de publication: 2010150779/10.
(100174315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Boanarges S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R.C.S. Luxembourg B 146.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010150780/9.
(100173494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Crown Packaging Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 156.282.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 2010.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire
Référence de publication: 2010150795/14.
(100174141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Boston S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 71.461.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour BOSTON S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Référence de publication: 2010150781/11.
(100174017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 151.915.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 29 octobre 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de David Richy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes membre avec effet immédiat
2. Nomination de Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de commissaire aux comptes membre avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'as-

semblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150783/18.

(100173509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Fondations Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.175.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of November.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Fondations Capital S.A., a joint-stock company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 1B, Heienhaff L-1736 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.175 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of June 14, 2007, published in the Mémorial C n°1932 of September 10, 2007, and whose bylaws have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of September 20, 2007, published in the Mémorial C, n°2516 of November 6, 2007.

The meeting is chaired by Flora Gibert, notary clerk, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Rachel Uhl, notary clerk, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders are present and the number of their shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with the present minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently fixed at thirty-two thousand Euro (EUR 82,052.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company and correlative modification of the article 2 of the Articles of Associations;

2. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

Sole resolution:

The meeting decides to transfer the registered office from L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff to L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. As a consequence, the meeting decides to amend the first paragraph of article 2 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 2.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euro..

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le quatre novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Fondations Capital S.A.", ayant son siège social à L1736 Luxembourg, 1B Heienhaff, R.C.S. Luxembourg section B numéro 130175, constituée suivant acte reçu le 14 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1932 du *10 septembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 20 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2516 du 6 novembre 2007.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

2.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique:

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1736 Senningerberg, 1B Heienhaff à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48709. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010151724/90.

(100174354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Cinquart S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 16.540.

Le bilan au 31 décembre 2009 de la société CINQUART S.A.H. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010150804/12.

(100173810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Byron Enterprises, Société Anonyme.

Siège social: L-4629 Differdange, 8, place Millchen.

R.C.S. Luxembourg B 85.073.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 novembre 2010 que:

- L'assemblée a décidé d'accepter la démission de Monsieur BISENIUS Edgar de son poste d'administrateur, et de nommer en son remplacement Madame LECOMTE Nathalie, administrateur, née le 2 mai 1972 à Uccle (Belgique) et demeurant à 8, Place Millchen, L-4629 Differdange.

Madame LECOMTE termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010150784/17.

(100173707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Moor Park MB Holdings Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 175.290.850,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 118.796.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue à Luxembourg en date du 2 novembre 2010

1. Les mandats des gérants:

- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;
- Madame Samia RABIA, demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Gary WILDER, demeurant au 20 Astons Road, GB-HA6 2LD Northwood.

sont renouvelés pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 30 septembre 2010.

2. Le mandat du réviseur d'entreprise de la Société, PricewaterhouseCoopers AG., établi au 13, New-York-Ring, D-22237 Hambourg, est renouvelé pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 30 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010150999/20.

(100174207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Adapto SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 114.598.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Adapto SICAV (the "Company") an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) organized as a public limited liability company (société anonyme) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B.114.598, incorporated on 3 March 2006 pursuant to a deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 529 of 13 March 2006.

The Meeting was opened at: 2:00 p.m. under the chairmanship of Mrs. Nicole Schmidt-Troje, lawyer residing in Luxembourg,

who appointed as secretary Ms. Jennifer Burr, lawyer residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr. Vladimir Tzankov, lawyer residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of this Meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of article 2, first paragraph, and article 22, fourth paragraph of the Company's articles of incorporation in order to change the municipality in which the Company's registered office is located from Luxembourg to Mamer and subsequent transfer of the registered office of the Company from L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale to L-8217 Mamer, 41, op Bierg with effect as of 1 November 2010;

2. Change of the Company's reference currency from Swedish Krona to Euro and subsequent amendments of article 5, first and last paragraphs of the Company's articles of incorporation with effect as of 1 November 2010;

3. Resignation of the following persons as directors of the Company with effect as of 1 November 2010 and discharge for the execution of their respective mandate:

- Mrs. Ann-Charlotte Lawyer;
- Mr. Patrik Burnäs; and
- Mr. Gavin Byrnes.

4. Appointment of the following persons as directors of the Company, with effect as of 1 November 2010 and until the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2010:

- Ms. Armelle Moulin, Senior Legal Counsel, born on 27 April 1974 in Metz, France, professionally residing at 41, op Bierg, L-8217 Mamer;
- Mr. Jean-Philippe Claessens, Senior Vice-President, born on 22 April 1968 in Liège, Belgium, professionally residing at 41, op Bierg, L-8217 Mamer; and
- Mr. Philippe Meloni, Managing Director, born on 7 November 1971, in Boussu, Belgium, professionally residing at 41, op Bierg, L-8217 Mamer.

II. The meeting convened on 11 October 2010 could not validly deliberate on the agenda as no quorum was reached and that the meeting has been reconvened by convening notices sent to each registered shareholder of the Company on 13 October 2010.

III. No quorum is required in order to hold validly this meeting and the resolutions on the agenda may only be taken if approved by shareholders holding at least two-thirds (2/3) of the shares present or represented at the meeting.

IV. According to the attendance list, 2,252.188 shares out of 181,757.142 shares issued in the Company are present or represented at the meeting.

V. The names of the shareholders present or represented as well as the number of shares held by such shareholders are shown on an attendance list; this attendance list, once signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the Meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time therewith.

The proxies of the shareholders represented will also remain annexed to the present deed after having been initialed "ne varietur" by the appearing persons.

VI. Consequently, the present Meeting is properly constituted and may transact the business on all items on the agenda.

After deliberation, the Meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend article 2, first paragraph, of the Company's articles of incorporation in order to change the municipality in which the Company's registered office is located from Luxembourg to Mamer. Article 2, first paragraph, of the Company's articles of incorporation shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2. Registered Office. (First Paragraph).** The registered office of the Company is established in Mamer, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the board of directors of the Company (the «Board of Directors»).”

Further to the above resolution, the Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale to L-8217 Mamer, 41, op Bierg.

Further to the previous resolution, the Meeting resolves to amend article 22, fourth paragraph of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 22. General Meetings of Shareholders of the Company. (Fourth Paragraph).** “The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law in the municipality of the registered office at a place specified in the notice of meeting, each year on the second Monday of the month of April at 11.00 a.m.”

Second resolution

The Meeting resolves to change the Company’s reference currency from Swedish Krona to Euro to subsequently amend article 5, first paragraph of the Company’s articles of incorporation so that it reads as follows:

“ **Art. 5. Share Capital - Classes of Shares - Sub-Funds. (First Paragraph).** The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The minimum capital shall be as provided by law, i.e. one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-).”

The Meeting further resolves to amend the last paragraph of article 5 of the Company’s articles of incorporation so that it reads as follows:

“ **Art. 5. Share Capital - Classes of Shares - Sub-Funds. (Last Paragraph).** For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class of shares shall, if not expressed in EUR, be converted into EUR and the capital shall be the total of the net assets of all the classes of shares.”

Third resolution

The Meeting resolves to accept the resignation of the following persons as directors of the Company with effect as of 1 November 2010 and grants discharge for the execution of their respective mandate:

- Mrs. Ann-Charlotte Lawyer;
- Mr. Patrik Burnäs; and
- Mr. Gavin Byrnes.

Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint the following persons as directors of the Company, with effect as of 1 November 2010 and until the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2010:

- Ms. Armelle Moulin, Senior Legal Counsel, born on 27 April 1974 in Metz, France, professionally residing at 41, op Bierg, L-8217 Mamer;
- Mr. Jean-Philippe Claessens, Senior Vice-President, born on 22 April 1968 in Liège, Belgium, professionally residing at 41, op Bierg, L-8217 Mamer; and
- Mr. Philippe Meloni, Managing Director, born on 7 November 1971, in Boussu, Belgium, professionally residing at 41, op Bierg, L-8217 Mamer.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed at 2:30 p.m.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

This deed having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Follows the french translation

L’an deux mille dix, le vingt-sept octobre

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l’«Assemblée») de Adapto SICAV (la “Société”) une société d’investissement à capital variable sous forme de société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.598, constituée en date du 3 Mars 2006 suivant acte notarié de Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 529, en date du 13 mars 2006.

L’Assemblée est ouverte à 14:00 heures sous la présidence de Madame Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin résidant à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Mademoiselle Jennifer Burr, juriste résidant professionnellement à Luxembourg.

L’assemblée élit comme scrutateur Monsieur Vladimir Tzankov, avocat résidant à Luxembourg.

Le bureau de l’Assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte que:

I. L’ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 2, premier paragraphe et article 22, quatrième paragraphe, des statuts de la Société afin de changer la commune dans laquelle se situe le siège social de la Société de Luxembourg à Mamer et transfert consécutif du siège social de la Société de L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-8217 Mamer, 41, op Bierg;

2. Changement de la devise de référence de la Société de la Couronne suédoise à l'Euro et modification consécutive de l'article 5, premier et dernier paragraphes, des statuts de la Société, avec effet au 1 novembre 2010;

3. Démissions des personnes suivantes de leurs postes d'administrateurs de la Société à compter du 1 novembre 2010 et accord de quitus eu égard à l'exécution de leur mandat:

- Mme Ann-Charlotte Lawyer;
- M. Patrik Burnäs; et
- M. Gavin Byrnes.

4. Nomination des personnes suivantes comme administrateurs de la Société avec effet à partir du 1 novembre et jusqu'à ce qu'ait lieu l'assemblée générale annuelle des actionnaires décidant sur les comptes annuels pour l'année fiscale prenant fin le 31 décembre 2010:

- Mlle Armelle Moulin, Senior Legal Counsel, née le 27 avril 1974 à Metz, France, demeurant professionnellement à 41, op Bierg, L-8217 Mamer;
- M. Jean-Philippe Claessens, Senior Vice-President, né le 22 avril 1968 à Liège, Belgique, demeurant professionnellement à 41, op Bierg, L-8217 Mamer; et
- M. Philippe Meloni, Managing Director, né le 7 novembre 1971, à Boussu, Belgique, demeurant professionnellement à 41, op Bierg, L-8217 Mamer.

II. L'assemblée convoquée le 11 octobre 2010 n'a pas pu valablement délibérer pour manque de quorum et que l'assemblée a été reconvoquée par convocations envoyées à chaque actionnaire nominatif de la Société le 13 octobre 2010.

III. Aucun quorum n'est requis afin que l'assemblée puisse délibérer et que l'unique résolution portée à l'ordre du jour ne peut être adoptée que si elle est approuvée par les actionnaires détenant au moins deux-tiers (2/3) des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

IV. Que d'après la liste de présence, 2.252,188 actions sur 181.757,142 des actions émises de la Société sont présentes ou représentées à l'assemblée.

V. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont répertoriés dans la liste de présence, cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau, sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée concomitamment par les autorités compétentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les parties comparantes seront également annexés au présent acte.

VI. La présente Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 2, premier paragraphe, des statuts de la Société afin de changer la commune dans laquelle se situe le siège social de la Société de Luxembourg à Mamer. L'article 2, premier paragraphe, des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Siège Social. (Premier Paragraphe).** Le siège social de la Société est établi à Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration»), des succursales, filiales ou des bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions).»

Suite à la résolution précédente, l'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-8217 Mamer, 41, op Bierg.

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 21, quatrième paragraphe des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément au droit luxembourgeois, dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois d'avril à 11 heures.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la devise de référence de la Société de la Couronne suédoise à l'Euro et de consécutivement modifier l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social - Catégories d'Actions - Compartiments. (Premier Paragraphe).** Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'Article 11 ci-dessous. Le capital minimum sera celui prévu par la loi, soit actuellement un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-).»

L'Assemblée décide par ailleurs de modifier le dernier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social - Catégories d'Actions - Compartiments. (Dernier Paragraphe).** Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque classe d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en EUR, convertis en EUR et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les catégories d'actions.»

Troisième résolution

L'Assemblée prend note des démissions des personnes suivantes de leurs postes d'administrateurs de la Société, à compter du 1 novembre 2010 et leur donne quitus eu égard à l'exécution de leur mandat:

- Mme Ann-Charlotte Lawyer;
- M. Patrik Burnäs; et
- M. Gavin Byrnes.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la Société avec effet à compter du 1 novembre 2010 et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires, décidant sur les comptes pour l'année fiscale prenant fin le 31 décembre 2010:

- Mademoiselle Armelle Moulin, Senior Legal Counsel, née le 27 avril 1974 à Metz, France, demeurant professionnellement à 41, op Bierg, L8217 Mamer;
- Monsieur Jean-Philippe Claessens, Senior Vice-President, né le 22 avril 1968 à Liège, Belgique, demeurant professionnellement à 41, op Bierg, L-8217 Mamer; et
- Monsieur Philippe Meloni, Managing Director, né le 7 novembre 1971, à Boussu, Belgique, demeurant professionnellement à 41, op Bierg, L-8217 Mamer.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date d'en tête du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, constate par le présent acte qu'à la demande comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de ces mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connues du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. SCHMIDT-TROJE, J. BURR, V. TZANKOV et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48182. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150713/214.

(100173808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

C 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 117.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2010150785/10.

(100174248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Euromaxilift International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 87.405.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions du 15 novembre 2011 de l'actionnaire unique les éléments suivants:

Les démissions de Messieurs Christian-Jacques Vernazza et Sylvain Marinato de leurs charges d'administrateur ont été acceptées.

Désormais Monsieur Alexandre Vernazza reste administrateur unique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexandre Vernazza
Administrateur unique

Référence de publication: 2010150843/15.

(100173661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

C.H.A.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 75.665.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150787/10.

(100174309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Centurio Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 121.062.

1. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 3 juin 2009, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

2. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 8 septembre 2010, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150791/17.

(100173512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

GS Lux Debt Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.676,76.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 137.038.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} novembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Christophe Cahuzac en qualité de gérant de la Société avec effet au 2 août 2010.

- La nomination avec effet au 2 août 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Nicole Götz, née à Brackenheim (Allemagne) le 4 Juin 1967, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

- la démission de Gerard Meijssen en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2010.

- La nomination avec effet au 1^{er} novembre 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société, de Fabrice Hablot, né à Brest (France) le 23 mars 1978, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} novembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Fabrice HABLOT, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2010152872/27.

(100174659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

CorpSol Partners Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8086 Bertrange, 34, Cité Am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 129.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010150793/10.

(100174192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

CD&R Osprey Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.282.

En date du 21 septembre 2010 Jürgen Burgard, avec adresse professionnelle 5, Rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société CD & R OSPREY HOLDING SARL, avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 150 282.

Alter Domus, mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150796/14.

(100173510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

CD&R Osprey Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.417.

En date du 21 septembre 2010 Jürgen Burgard, avec adresse professionnelle 5, Rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société CD & R OSPREY INVESTMENT SARL avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 150 417.

Alter Domus, mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150797/14.

(100173511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Vastelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.671.

L'an deux mille dix, le neuf novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VASTELUX S.A. (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-3898 Foetz-Mondercange, 11, rue du Brill, inscrite sous le numéro B 86.671 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, notaire alors de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 27 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 971 du 26 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc VAN STEENBERGEN, administrateur de sociétés, avec adresse à L-1330 Luxembourg, 30, Boulevard G-D Charlotte.

Monsieur le président désigne comme secrétaire de l'assemblée

Monsieur Frans VAN STEENBERGEN, administrateur de société, avec adresse B – 2370 Arendonk, 210, Hoge Mauw.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle L -1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Réduction du capital social à concurrence d'un montant de quatrevingt-treize mille euros (EUR 93.000,-) pour le ramener de son montant actuel de cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000,-) à un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par remboursement aux actionnaires.

2) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

3. Transfert du siège social de L-3898 Foetz-Mondercange, 11, rue du Brill à L-1330 Luxembourg, 30, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte

4. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

5) Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les actionnaires présents, respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de quatre-vingt-treize mille euros (EUR 93.000,-) pour le ramener de son montant actuel de cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000,-) à un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par annulation de trois mille sept cent vingt (3.720) actions et par remboursement aux actionnaires.

Cette réduction est régie par l'article 69 alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

Suite à cette réduction le capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est entièrement libéré.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-3898 Foetz-Mondercange, 11, rue du Brill à L-1330 Luxembourg, 30, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte

En conséquence, le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à mille cent euros (1.100.EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire instrumentant la présente minute.

Signé: M. Van Steenbergem, F. Van Steenbergem, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49645. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010151134/70.

(100173844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Balkoon SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.657.

— STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle; et

2) SOPASOG, une société de droit luxembourgeois établie au 2 Avenue Charles de Gaulle Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculé au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 129790.

Ici représentée par Monsieur Claude SCHMITZ en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme, sous la dénomination de "BALKOON SA" (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de

prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la société pourra acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 2.500.000.-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au trente et un décembre deux mille dix.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16 L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier mardi du mois de mars à 16 heures et pour la première fois en deux mille onze au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. Mr Claude SCHMITZ, précité	1 action
2. SOPASOG SA, précitée	<u>309 actions</u>
TOTAL	<u>310 actions</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR. 31.000) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à 11 A, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg
2. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à un (1).
3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Thierry FLEMING, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Claude SCHMITZ, précité, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

Monsieur Guy HORNICK, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

4. Est nommé au poste de Président du conseil d'administration Monsieur Claude SCHMITZ, précité.
5. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

6. Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015 et celui du commissaire également à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, es-qualités qu'elle agit, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Claude Schmitz, Paul Bettingen.

- Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 octobre 2010. LAC / 2010 / 47669. Reçu 75.-€.

Le Releveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150769/205.

(100174085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Centaur International Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 39.541.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150799/10.

(100174319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Centre de l'Artisan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlang, Z.I. Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 42.701.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2010150800/10.

(100173648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

CITYLUX Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.691.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150805/10.

(100173696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Cockspur Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.867.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COCKSPUR HOLDING S.A.

N. PICCIONE / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010150809/12.

(100174125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

COF II (ST) (Lux) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.375.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 15 novembre 2010

L'associé unique accepte la démission de Wendy Friedman Dulman en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 15 novembre 2010.

L'associé unique décide de nommer en tant que nouveau gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Joseph Daniel Glatt, né le 21 juin 1973 à Livingston, New Jersey, Etats-Unis avec adresse professionnelle au 9 West 57th Street, New York 10019, New York, Etats-Unis.

A Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2010150811/18.

(100173819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Fortis International Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.443.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 octobre 2010

1. La société Fortis International Finance (Dublin) a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.

2. M. Phiroze Sam RAO, chief financial officer, né à Bombay (Inde), le 8 mai 1963, demeurant professionnellement à USA-NJ 07310 Jersey City (Etats-Unis d'Amérique), 525, Washington Boulevard, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

3. M. Pascal HOBLER a démissionné de son mandat de gérant B.

4. M. Pascal HOBLER, banquier, né à Metz (France), le 24 mars 1968, demeurant professionnellement à L-2951 Luxembourg, 50, avenue Kennedy, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Fortis International Finance Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010150856/19.

(100173739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Colmar Schwoerer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 113.145.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010150812/10.

(100173917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Compagnie All'Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 67.337.

—
Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150813/11.

(100173999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Naturgas Kielen, Société Coopérative.

Siège social: L-8205 Kehlen, route N12.

R.C.S. Luxembourg B 105.916.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010151828/15.

(100174982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Zackeg Hénger, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4965 Clemency, 20, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg F 8.530.

STATUTS

Dénomination, objet et siège

Art. 1^{er}. Sous la dénomination de "Zackeg Hénger" asbl, il est constitué une association sans but lucratif qui a pour objet l'organisation de manifestations carnavalesques et autres dans la Commune de Pétange., ainsi que sa participation à de tels événements.

Art. 2. L'association a son siège dans la Commune de Pétange. Le siège social pourra être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

L'adresse postale est 20, rue de l'Eglise à L-4965 Clémency (Madame Margot Wagner).

Durée et exercice social

Art. 3. La durée de l'association est indéterminée.

Art. 4. L'année sociale commence le 11 novembre et s'achève le 10 novembre de l'année suivante. Par dérogation à ce qui précède, le premier exercice social débute le jour de la constitution de l'association et se termine le 10 novembre 2010.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} juin de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 mai et soumis à l'AG avec le rapport des réviseurs de caisse.

Membres

Art. 5. L'association se compose d'un nombre illimité de membres. Le nombre ne pourra cependant jamais être inférieur à trois.

Art. 6. Peut devenir membre de l'association Zackeg Hénger toute personne physique ou morale de sexe féminin âgée d'au moins 18 ans qui veut aider l'association dans son activité spécifiée sous l'article 1^{er} des présents statuts.

Art. 7. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association paieront une contribution annuelle (carte de membre) dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Art. 9. Chaque membre est libre de se retirer de l'association en informant le conseil d'administration de sa décision.

Tout membre, dont l'activité se heurte aux principes et intérêts de l'association pourra être exclu par simple décision du conseil d'administration.

Administration

Art. 10. Les organes de l'association sont

a) le conseil d'administration

b) l'assemblée générale

Art. 11. L'association est administrée par un conseil d'administration (CA) composé de 3 membres au moins et de 9 membres au plus.

Le CA se réunit sur convocation de la présidente, sinon de la secrétaire, à chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association et au moins une fois par trimestre. Les membres sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Le CA ne peut délibérer valablement qu'en présence de la majorité de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. S'il y a égalité des voix, celle de la présidente est prépondérante.

La durée du mandat des administrateurs est de 4 ans. Le CA est renouvelé tous les 2 ans de la moitié de ses membres. Les administratrices sont rééligibles. Le CA nomme en son sein une présidente, une vice-présidente, une secrétaire et une trésorière. Des fonctions supplémentaires peuvent être créées par le CA.

Le CA représente l'association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de la compétence du CA.

Art. 12. L'assemblée générale (AG) est convoquée une fois par an par courrier simple et selon les modalités prévues par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Elle se tient dans le courant du mois de juin.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à tout moment par le CA.

L'AG fixe les cotisations, élit le conseil d'administration et deux réviseurs de caisse, discute et approuve les bilans, comptes et rapports concernant les activités et les finances.

L'AG donne décharge au trésorier et aux réviseurs de caisse. Les décisions de l'AG sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Modification des statuts

Art. 13. L'AG ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'AG réunit au moins 2/3 des membres.

Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Dispositions finales

Art. 14. La dissolution et la liquidation de l'association sont régies par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif telle que modifiée.

Art. 15. En cas de dissolution, l'actif subsistant, après extinction du passif, sera versé à l'Office Sociale de la Commune de Pétange.

Membres fondateurs:

Présidente:

GIANNESI Tania, demeurant à L-4737 Pétange, 31, rue Pierre Hamer

Vice-Présidente:

JOHANNIS Yanka, demeurant à L- 4583 Differdange, 20, rue Victor Hugo

Secrétaire:

WAGNER-KRAEMER Margot, demeurant à L-4965 Clémency, 20, rue de l'Eglise

Trésorière:

SCHAMMO Chantal, demeurant à L-4950 Bascharage, 4, rue Michel Klein

Membres:

BARTZ Patricia, demeurant à L-9160 Ingeldorf, 4, rue des Prés

SCHAMMO Gaby, demeurant à L-4741 Pétange, 34, rue des Jardins

SCHREIBER-ALVES TEIXEIRA Helena, demeurant L-4771 Pétange, 11, rue du Parc

Fait en autant d'exemplaires que de parties en présence à Pétange le 19.07 2010.

Giannessi Tania / Johannes Yanka / Wagner Margot / Schammo Chantal / Schammo Gaby / Bartz Patrice /Schreiber Helena

Le Comité de l'asbl "Zackeg Hénger"

Référence de publication: 2010152137/83.

(100174225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.